

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1697**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien d'études en génie climatique

Nouvel intitulé : Technicien d'études en génie climatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Lycée Maximilien Perret - Groupement d'établissement de formation à l'énergie (GEFEn)	Président du GEFEN, Proviseur du Lycée Maximilien Perret

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227n Etudes et dessin d'installations de génie climatique, d'installations sanitaires et de chauffage du bâtiment

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien d'études en génie climatique exerce son activité en bureau d'études ou en entreprise d'installation d'équipements de génie climatique. Ses activités consistent à :

- réaliser des études d'exécution : à partir d'un cahier des charges, élaboration de notes de calcul, sélection de composants
- exécuter les plans et schémas des installations : choix de l'implantation des équipements et du tracé des réseaux, élaboration et mise à jour des plans pour le dossier des ouvrages exécutés
- réaliser des études de prix : détermination du prix de revient d'une installation en vue de proposer une offre
- participer au suivi des chantiers et à la mise en service des installations ; surveillance de l'avancement du chantier, vérification de la conformité des installations réalisées, coordination avec les autres corps d'état.

Le titulaire de la certification : - connaît les techniques courantes du génie climatique (chauffage, ventilation, plomberie sanitaire, climatisation), la technologie et les caractéristiques des composants

- est capable d'exécuter des schémas et des plans d'installations, à main levée, sur planche à dessin et sur logiciel de DAO
- est capable d'effectuer et de valider les calculs relatifs à un projet d'installation (chauffage, plomberie, ventilation, climatisation)
- est capable de collecter les informations nécessaires à l'étude
- est capable d'établir le bordereau quantitatif et de déterminer le prix d'une installation
- est capable de participer à la mise en service d'une installation
- connaît l'environnement de la profession
- est capable de communiquer efficacement au sein de son entreprise, avec les fournisseurs et les clients.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien d'études en génie climatique évolue dans des entreprises d'installation en génie climatique, des bureaux d'architecte ou des bureaux d'ingénierie.

Type d'emplois accessibles : Dessinateur, Dessinateur projeteur, Dessinateur d'études, Chargé d'études, Technicien d'études (en génie climatique)

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification repose sur quatre composantes : - une évaluation, au cours de la formation, des compétences acquises à travers des travaux effectués dans les différents modules de formation et des études de cas en situations professionnelles reconstituées (30 % de la note finale) ;

- des épreuves écrites à caractère technique (dessin, chiffrage, calculs d'installations) en fin de formation permettant d'évaluer la capacité du candidat à mener à bien en temps limité l'étude complète (calcul, dessin, chiffrage) d'une installation courante (50 % de la note finale) ;

- une épreuve orale de technologie en fin de formation, devant un jury (professionnels / formateurs), permettant d'évaluer les connaissances techniques du candidat et son aptitude à exposer sa solution à un problème, la défendre et l'argumenter par oral (10 % de la note finale) ;

- la rédaction d'un rapport d'activité en entreprise et son exposé lors d'un entretien avec un jury mixte (professionnels / centre de formation) centre de formation) permettant d'évaluer les qualités d'expression écrite ou orale du candidat, son aptitude à l'écoute et au dialogue, sa connaissance de l'environnement professionnel (10 % de la note finale).

En Validation des Acquis de l'Expérience,

le jury (professionnels/centre de formation) examine de façon approfondie un dossier écrit, présenté oralement par le candidat et décrivant son parcours, son expérience professionnelle et ses activités.

Les unités constitutives de la certification correspondent aux trois activités du métier de technicien d'études en génie climatique :

1/ l'exécution de plans et de schémas d'installations de génie climatique, sur table et sur système informatique (D.A.O),

2/ les études d'exécution, le chiffrage et le suivi de chantier d'installations de chauffage et de plomberie.

3/ les études d'exécution, le chiffrage et le suivi de chantier d'installations de ventilation et de climatisation.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		6 personnes dont 3 professionnels
En contrat de professionnalisation	X		6 personnes dont 3 professionnels
Par candidature individuelle	X		50 % formateurs, 50 % professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		4 personnes dont 2 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, modifié par l'arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1997.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

Contact e-mail : gefen@wanadoo.fr

<http://www.gefen.org>

Lieu(x) de certification :

Groupement d'établissements de formation à l'énergie (GEFEN) - Lycée Polyvalent Maximilien Perret Place San Benedetto Del Tronto BP 56
94142 ALFORTVILLE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien d'études en génie climatique